



L'an deux mil vingt-et-un, le trente août, Monsieur Éric BAILLY, Maire, a convoqué, le Conseil Municipal pour une séance ordinaire devant avoir lieu le sept septembre à dix-neuf heures, à la salle des fêtes de Pleumartin.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2021

PRESENTS : M BAILLY, Mme GRATEAU, M SOLIGNAC, Mme DEGENNE, M CHEMIN, Mme NALET, M PÉROCHON, M PASQUIER, Mme RÉAULT, Mme BERNARD, Mme DECHEZELLE, Mme DEVÉMY, Mme AUDINET (arrivée à 19H48), M CARTIER.

FORMANT LA MAJORITE DES MEMBRES EN EXERCICE.

ABSENT EXCUSE : M ROUX donnant pouvoir à Mme DECHEZELLE

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures 30.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Philippe PASQUIER est désigné secrétaire de séance.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU PRECEDENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en particulier ses articles L 2121-23 et R2121-9, le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 30 juin 2021 transmis à l'ensemble des membres, ne soulevant pas d'observations, est approuvé, à l'unanimité, par les conseillers présents.

2. POSITION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA FUTURE UTILISATION DE L'IMMEUBLE COMMUNAL 28 AVENUE DES ACACIAS

Monsieur le Maire rappelle les visites de l'immeuble du 28 avenue des Acacias et notamment, la dernière, avec les locaux vides de meubles, dans la partie habitation.

Il indique qu'une partie des bâtiments, située au rez-de-chaussée, à l'arrière de la maison, est dorénavant occupée par le comité des fêtes qui a pu regrouper, en un seul et même endroit, tout son matériel.

Il évoque, également, la visite de l'étage de la partie occupée par l'association précédente, par des membres du club de tir local, La Solidarité Pleumartinoise. Bien qu'intéressés par la surface présente, ces derniers n'ont pas souhaité s'installer sur ce site pour des raisons d'accessibilité et de charge de leurs matériels.

Monsieur le Maire rappelle les deux hypothèses retenues jusqu'alors, la première étant un pôle associatif et la seconde étant la mise en location d'appartements.

Les élus s'interrogent sur la bonne cohabitation de locataires et d'une vie associative sur un même site, ainsi mesdames Céline BERNARD et Céline DECHEZELLE expriment leurs doutes.

Monsieur le Maire évoque les futurs travaux à réaliser et notamment la réfection de la toiture. Monsieur Jean-Pierre SOLIGNAC souligne que c'est la priorité et que des devis seront demandés. Madame Annick GRATEAU précise que c'est la partie gauche de la toiture qui nécessiterait les premiers travaux. Monsieur Jacques PEROCHON souligne l'état des dépendances, dans la cour, de ce même côté et évoque l'intérêt patrimonial. Il mentionne l'achat du bâtiment, les travaux à prévoir et le coût de fonctionnement.

Après avoir été sollicité par monsieur le Maire pour avis sur l'utilisation du bâtiment, la SEM HABITAT a conseillé d'en faire plutôt un lieu associatif. Madame Annick NALET demande si Habitat de la Vienne a été sollicité. Monsieur le Maire signale que sur la commune des habitations sont libres et pourraient accueillir des locataires. D'ailleurs, il explique qu'un des aspects du programme « Petites Villes de Demain » consiste à apporter au territoire un parc locatif pour l'activité thermique et touristique de la Roche-Posay.

Monsieur Flavien CARTIER interroge sur une consultation des habitants en expliquant qu'ils contribuent avec leurs impôts. Monsieur Jacques PEROCHON lui signale que le budget de la commune est géré par le conseil municipal et se déclare favorable à la sollicitation des habitants, à travers une boîte à idées.

Monsieur Jacques PEROCHON rappelle l'intérêt de disposer d'un local pour les personnes sans domiciles, de passage sur la commune et évoque la situation d'un administré, dans l'été.

Une discussion est engagée sur l'utilisation actuelle des locaux communaux par les associations locales. Madame Annick GRATEAU liste celles présentes à la maison dite COUDERT. D'autres associations occupent d'autres locaux et certaines comme l'ACCA, Pleumartin La Roche-Posay Football Club et l'ASPRO paient un loyer. Monsieur Flavien CARTIER et madame Marylise AUDINET relatent les besoins d'espace de ces deux dernières associations. Les élus décident de réaliser un état des locaux occupés par les associations et de les contacter afin de définir leurs besoins.

Monsieur le Maire indique qu'au 30 septembre, la Poste va libérer les locaux occupés, place de l'église, pour s'installer à l'espace France Services, avenue des acacias. Il liste les logements communaux disponibles et des locaux occupés comme l'ADMR, la mission locale ou le cabinet d'ostéopathe. Monsieur Jacques PEROCHON signale que les locaux de l'immeuble Maison Maigre se prêtent plus à du locatif que ceux occupés encore par la Poste. Madame Annick GRATEAU confirme en précisant qu'ils sont plus adaptés à des bureaux. Monsieur Flavien CARTIER suggère la possibilité d'en agrandir la surface en déplaçant le cabinet infirmer présent dans d'autres locaux communaux.

Monsieur le Maire évoque le travail à distance et la possibilité de créer un tiers-lieu. Il relate ses échanges avec le sous-préfet à ce sujet avec notamment l'arrivée de la fibre optique, à l'espace France Services. Madame Céline BERNARD indique l'exemple de Preuilly-sur-Claise. Monsieur le Maire explique qu'un espace de coworking ne nécessite pas de gros investissements dans les locaux communaux sinon la mise en place de matériel dédié et d'une bonne connexion internet. Il précise que, normalement, la fibre optique devrait arriver sur la commune, en 2023. Il signale que l'espace France Services disposera d'une salle de réunion accessible.

Monsieur le Maire souhaite que ce sujet du devenir de l'immeuble communal du 28 avenue des acacias avance rapidement. Il évoque des réflexions à mener avec le dispositif « Petites Villes de Demain », les associations et l'habitat. Il précise que des logements communaux ne sont pas actuellement disponibles à la location du fait de travaux de réfection à mener. Madame Céline DECHEZELLE signale les locaux mal isolés situés à l'école et à la Poste.

Monsieur Jacques PEROCHON interroge sur l'utilisation de la maison des jeunes, située place du champ de foire et madame Sylvie DEGENNE indique le planning des réservations liées aux activités d'accueil de la petite enfance avec la MCL de La Roche-Posay. Elle ajoute que la CAF a participé au financement des travaux pour cette activité.

Monsieur le Maire rajoute que la commune dispose de nombreux locaux et qu'une réflexion est à mener sur leur utilisation actuelle. Il propose qu'un groupe de travail se constitue. Madame Céline DECHEZELLE et Monsieur Jacques PEROCHON s'accordent sur un questionnaire à destination des associations définissant les besoins.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal d'avancer sur leurs réflexions et rappelle que des locaux vont se libérer avec la prochaine ouverture de l'espace France Services.

3. PACTE FINANCIER ET FISCAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Le maire rappelle que le pacte financier et fiscal de la communauté d'agglomération de Grand Châtellerault est établi pour la durée d'un mandat, soit 2021-2026. En effet, la loi NOTRe prévoit que les établissements publics intercommunaux ayant une commune membre signataire d'un contrat de ville (la ville de Châtellerault), doivent se doter d'un pacte financier et fiscal. La ville de Châtellerault étant signataire d'un tel contrat, la communauté d'agglomération de Grand Châtellerault doit adopter un pacte financier et fiscal avec ses communes membres.

Ce document a pour but de prévoir les grandes orientations en matière de relations financières et fiscales entre Grand Châtellerault et ses communes, après une présentation et une analyse des ressources du territoire. Il permet de retracer au sein d'un même document les flux entre la communauté et ses communes.

Le conseil d'agglomération de Grand Châtellerault a adopté le 5 juillet 2021 le pacte financier et fiscal 2021-2026 ; il est proposé au conseil municipal de se prononcer à son tour sur ce pacte.

Monsieur Jacques PEROCHON est surpris par la position de la commune concernant le chômage. Une discussion est engagée sur les besoins en main d'œuvre des entreprises.

Madame Céline DECHEZELLE indique que le chantier d'insertion de la communauté d'agglomération du Pays Châtelleraudais accueille principalement des personnes provenant de Châtellerault.

Le Conseil Municipal

DECIDE

- **D'approuver le pacte financier et fiscal 2021 – 2026, ci-annexé**
- **D'autoriser le maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.**

Adopte par 13 voix POUR et 2 ABSTENTIONS.

4. ADOPTION DU REFERENTIEL M57 AU 1^{ER} JANVIER 2022 ET EXPERIMENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

Le référentiel M57 a vocation à devenir la norme pour toutes les collectivités territoriales à compter du 1^{er} janvier 2024, en remplacement de l'actuelle nomenclature budgétaire et comptable M14. Ainsi il s'appliquera de plein droit à compter du 1^{er} janvier 2024.

Ce référentiel est le plus avancé en termes de qualité comptable ; il offre aux collectivités qui l'adoptent des règles assouplies en matière de gestion pluriannuelle des crédits, de fongibilité des crédits et de gestion des dépenses imprévues, c'est-à-dire :

- gestion pluriannuelle des crédits : définition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, vote d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement lors de l'adoption du budget
- fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre les chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel)
- gestion des dépenses imprévues : vote par l'organe délibérant d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections.

En effet, il est la seule instruction intégrante, depuis 2018, les dernières dispositions, normatives examinées par le Conseil de normalisation des comptes publics.

La commune s'est inscrite auprès de la trésorerie de Châtelleraut afin d'exercer son droit d'option pour anticiper l'application du référentiel M57 à compter du 1^{er} janvier 2022. Considérant que la taille de la commune est inférieure à 3.500 habitants, le référentiel adopté sera celui simplifié.

Le compte financier unique (CFU) est un document comptable conjoint et se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Ainsi il constitue un document de synthèse reprenant les informations essentielles figurant dans le compte administratif et le compte de gestion.

Sa mise en œuvre expérimentale, pour les comptes 2022, requiert la signature d'une convention avec l'État.

Madame Annick GRATEAU explique la nouvelle nomenclature comptable et le vote d'un seul document, le compte financier unique qui remplace le compte administratif et le compte de gestion.

Monsieur Jacques PEROCHON interroge sur l'intérêt de commencer avant l'obligation légale et madame Annick GRATEAU explique l'expérimentation avec les services de la Trésorerie.

Monsieur le Maire relate les échanges avec madame Christelle MERDJIMEKIAN, conseillère aux décideurs locaux de la Trésorerie du secteur nord Vienne.

Le Conseil Municipal

- **Autorise le maire à adopter la nomenclature M57 par anticipation au 1^{er} janvier 2022 et à s'inscrire à l'expérimentation du CFU pour les comptes 2022 pour les budgets comme suit :**
 - **Mairie**
 - **CCAS**
 - **Lotissement du Bocage**
 - **Pompes funèbres**
- **Autorise le maire ou son représentant à signer la convention entre la commune et l'État, ainsi que tout document afférent à ce dossier.**

Adopte par 15 voix POUR.

5. AVENANT A LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

L'avenant à la convention territoriale globale s'inscrit dans la convention d'objectifs et de gestion entre la branche famille et l'État. Il a pour objectif de maintenir les financements bonifiés au titre des contrats « enfance jeunesse » pour les accueils de loisirs sans hébergement de la MCL de La Roche-Posay, dont bénéficient certaines familles de Pleumartin, et de tenir compte de l'évolution de la réglementation en matière de la protection des données personnelles.

Monsieur le Maire et Madame Sylvie DEGENNE soulignent le soutien indispensable de la CAF pour le fonctionnement de la MCL de La Roche-Posay.

Monsieur le maire précise que le contrat enfance jeunesse a été renouvelé pour trois ans.

Le Conseil Municipal autorise le maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention territoriale globale avec la MCL de la Roche-Posay ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

Adopte par 15 voix POUR.

6. CONVENTION DE SERVITUDES ENEDIS

Le maire indique que dans le cadre de la construction de la nouvelle station d'épuration il convient de signer une convention de servitude de passage pour l'alimentation électrique de celle-ci.

En effet, afin de raccorder la nouvelle station à l'armoire électrique, située sur la parcelle AH 200, lieu-dit Le Parc, (parcelle coloriée en bleu sur le plan) appartenant à la commune de Pleumartin (où est située l'actuelle station de traitement des eaux usées), il est nécessaire de mettre en place un câble électrique souterrain.



Monsieur le Maire indique que les travaux ont commencé et que pour le bon fonctionnement de la nouvelle station, des éléments comme la partie électrique, le silo et le bassin resteront à leurs emplacements.

Monsieur Dominique CHEMIN précise que l'actuelle réserve des boues sera transformée en réserve incendie. Il évoque la friche située sur une parcelle entre la Loire et la station.

Monsieur le Maire s'engage à faire un point régulier sur l'évolution des travaux de la nouvelle station.

Le Conseil Municipal

- **Autorise le maire ou son représentant à signer la convention de servitudes avec ENEDIS pour le passage d'un câble électrique souterrain sur la parcelle AH 200 afin de raccorder la nouvelle station de traitement des eaux usées**
- **Dit que cette convention ne fera pas l'objet d'indemnisation.**

Adopte par 15 voix POUR.

7. ABANDON FONCIER AU PROFIT DE LA COMMUNE

Le maire rappelle que lors de la séance du conseil du 15 avril dernier, l'assemblée délibérante a pris acte de la limite entre la voie publique et la propriété de Madame MERLE permettant l'élargissement du carrefour des voies chemin de l'Agréau et rue de l'Agréau. Les nouvelles parcelles ainsi créées, ont été enregistrées auprès du service départemental des impôts fonciers. Elles ont les références cadastrales suivantes : AN 614, AN 616, AN 618 et AN 619.

Monsieur le Maire explique qu'un doute subsiste sur l'acte notarial car selon le géomètre, il n'y en aurait pas besoin. Monsieur Jean-Pierre SOLIGNAC précise qu'en cas de levée d'hypothèque, le dépôt des données du géomètre au service du cadastre serait d'un moindre coût.

Monsieur le Maire précise qu'il convient de clarifier cette situation et reporte la décision à une prochaine réunion de conseil municipal.

8. CREANCES A ADMETTRE EN NON-VALEUR

Le comptable a établi le 9 juin 2021 et le 12 août 2021 la liste des créances à admettre en non-valeur.

La première s'élève à 438,76 €. Elle concerne le service de garderie pour moitié, dont le montant de la créance pour chaque débiteur est inférieur au seuil pouvant conduire à des poursuites de recouvrement par le comptable. L'autre moitié concerne le service assainissement pour 218,26 €.

La seconde, d'un montant de 403,82 €, représente les créances irrécouvrables pour le service assainissement.

Une discussion s'engage sur le non-paiement de ces services par certains administrés.

Monsieur le Maire s'interroge sur l'envoi des lettres de relance par les services de la Trésorerie. Madame Sylvie DEGENNE, qui a contacté certains administrés concernés, signale des erreurs sur un état présenté. Madame Annick GRATEAU précise que procéder à la mise en non-valeur n'empêchera pas de récupérer le versement des créances, à travers le P503. L'assemblée décide de reporter sa décision et de contacter les administrés ayant utilisé le service périscolaire.

Madame Sylvie DEGENNE et monsieur Jacques PEROCHON évoquent la situation d'une famille qui a été hébergée au presbytère, durant quelques mois, pendant l'hiver, dont la collectivité est en attente de règlement. Madame Céline DECHEZELLE évoque les saisies sur salaire, de plus en plus nombreuses, qu'elle rencontre dans le cadre de son activité professionnelle.

9. ACQUISITION DE DEUX ABRIS DE TOUCHE

Monsieur Dominique CHEMIN présente le devis de la société CASAL SPORT pour l'achat de 2 abris de touche pour le terrain de football, d'une dimension de Longueur 3 m x Hauteur 2 m x Profondeur 0.90 m. Cet abri est monobloc.

Cet équipement est éligible à une subvention auprès de la FFF (Fédération Française de Football) au titre du fonds d'aide au football amateur. Cette aide financière peut s'élever à hauteur de 50 % soit le plan prévisionnel de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Acquisition abris de touche	3.744,00 € HT	Subvention : FFF	1.872,00 € HT
		Part communale	1.872,00 € HT
TOTAL	3.744,00 € HT	TOTAL	3.744,00 € HT

Monsieur Flavien CARTIER demande si la société ITEUIL SPORTS a été sollicitée et monsieur Dominique CHEMIN lui répond qu'il va la contacter pour demander un devis.

Le Conseil Municipal

- **Approuve l'acquisition de 2 abris de touche pour équiper le terrain de football**
- **Approuve le plan prévisionnel de financement tel que présenté ci-dessus**
- **Autorise le maire à solliciter une subvention à hauteur de 50 % auprès de la FFF au titre du fonds d'aide au football amateur et à signer tout document se rapportant à ce dossier**
- **Dit que les crédits seront inscrits au budget Commune au titre de l'exercice 2021**

Adopte par 15 voix POUR.

10. DECISIONS MODIFICATIVES

Madame Annick GRATEAU présente les décisions modificatives.

1/ DETR relative au remplacement des menuiseries extérieures de la mairie 16.679,40 € encaissé au lieu de 17.789 € inscrit au budget

2/ notification de la DSIL pour les travaux de rénovation énergétique au groupe scolaire

3/ acquisition d'un barnum de 2.155 €

4/ reprise de la provision en raison de la réalisation du risque c'est-à-dire mise en non-valeur de la créance irrécouvrable s'élevant à 242,70 €

5/ achat de 2 abris de touche 4.492,80€

6/ notification subvention départementale ACTIV volet 3

Section d'investissement

DÉPENSES

Désignation	Budget alloué	Modification	Total
210313 – art.2188 Barnum	0 €	2.155,00 €	2.155,00 €
210314 – art 2188 Abris de touche	0 €	5.000,00 €	5.000,00 €
210311 - art 2151 Voirie _ Programme 2021	100.000,00 €	18.035,40 €	118.035,40 €
190290 – art 21312 Ecole – rénovation énergétique	244.612,00 €	103.378,00 €	347.990,00 €

RECETTES

Désignation	Budget alloué	Modification	Total
1323 Départements	0 €	26.300,00 €	26.300,00 €
1341 Dotation d'équipement des territoires ruraux	17.789,00 €	-1.109,60 €	16.679,40 €
1347 Dotation de soutien à l'investissement local	0 €	103.378,00 €	103.378,00 €

Section de Fonctionnement

RECETTES

Désignation	Budget alloué	Modification	Total
752 Revenus des immeubles	220.000,00 €	-1.000,00 €	219.000,00 €
7817 Reprise sur provisions pour dépréciation actifs circulants	0 €	1.000,00 €	1.000,00 €

Le Conseil Municipal approuve les décisions modificatives telles que présentées ci-dessus

Adopte par 15 voix POUR.

11 INFORMATIONS DIVERSES

11.1 FORMATION PSC1 (PREVENTION ET SECOURS CIVIQUES DE NIVEAU 1)

Madame Annick NALET présente la proposition du SDIS et l'AMF de la Vienne pour la formation des élus aux gestes de premiers secours, au centre de secours de Pleumartin. Elle précise que ces formations, prévues à la fin de l'année 2020, avaient été reportées en raison de la situation sanitaire. Elle indique les dates disponibles : les samedis 16 octobre, 30 octobre, 13 novembre et le vendredi 19 novembre et attend une réponse avant le 1^{er} octobre. Elle rajoute que certaines communes veulent former leurs personnels aux gestes de premiers secours et que le coût est de 60 euros par agent.

11.2 PLANNING DU MARCHE

12 septembre 2021	Lydie RÉAULT / Flavien CARTIER
19 septembre 2021	Sylvie DÉGENNE / Marylise AUDINET

26 septembre 2021	Dominique CHEMIN / Jacques PEROCHON
3 octobre 2021	Céline DECHEZELLE / Audrey DEVÉMY
10 octobre 2021	Eric BAILLY / Annick GRATEAU
17 octobre 2021 <i>Foire des vendanges</i>	Céline BERNARD / Philippe PASQUIER
24 octobre 2021	Annick NALET / Jean-Pierre SOLIGNAC

Madame Annick GRATEAU informe de la tenue de « Marchés en fête », animation organisée par l'association des commerçants sédentaires, ce dimanche 12 septembre, avec de nombreux lots à gagner. La municipalité clôturera ce marché avec un vin d'honneur, servi sous la halle.

Monsieur le Maire signale les difficultés de certains commerçants proposant les mêmes produits et leurs placements sous la halle. Il regrette la fermeture dominicale du bistrot des halles.

11.3 ETUDE PROJET DES TRAVAUX DE L'ÉCOLE

Monsieur le Maire évoque la pré-étude de l'architecte retenu pour les travaux de l'école Marcel Pilot et annonce des choix à effectuer pour équilibrer le budget. Aussi, il propose une réunion des membres du conseil municipal, en présence du cabinet d'architecte. Ainsi, une réunion de l'organe délibérant est fixée le lundi 20 septembre 2021, à 19 heures.

11.4 TRAVAUX SUR DES ROUTES DEPARTEMENTALES

Monsieur le Maire informe de travaux d'enrobés prévus, avant la fin de l'année, par les services de la DAEE sur le tronçon de la route départementale menant à Vicq-sur-Gartempe, à partir du pont de Chancelay jusqu'au carrefour de la voie menant à La Roche-Posay. Il précise que le coût s'élève à 75 000 euros. D'autres travaux seraient en projet pour continuer la réfection de cette voie jusqu'au carrefour de la départementale menant à Coussay-les-Bois.

Monsieur Jacques PEROCHON souligne l'état des routes départementales environnantes et le manque de cohérence des travaux sur ce réseau routier. Madame Annick GRATEAU confirme avec l'exemple de la voie menant à Saint-Pierre de Maillé.

11.5 AMENAGEMENT DE SECURISATION AU FAGUET

Monsieur le Maire signale la dangerosité de la première chicane installée au Faguet, dans le sens Châtellerault – Pleumartin. Il précise qu'une réunion est prévue avec le Monsieur le Maire de Leigné-les-Bois pour étudier le recul du panneau d'entrée d'agglomération, situé sur cette commune.

11.6 ESPACE FRANCE SERVICES

Monsieur le Maire signale l'ouverture au public de l'espace France Services, le 4 octobre 2021. Il informe de la prochaine visite du sous-préfet et précise que le bureau de Poste va fermer le 30 septembre, l'agence postale intercommunale étant installée dans ce nouvel espace.

11.7 PETITES VILLES DE DEMAIN

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de former un groupe de travail afin de définir, dans le cadre du dispositif « Petites villes de demain », des lignes directrices sur l'avenir de la commune, à l'horizon 2040. Des thématiques comme la rénovation de l'habitat en centre bourg, l'accueil de la petite enfance, la création d'un tiers-lieu et l'installation d'une pompe à essence sont évoquées.

11.8 VENTE TERRAIN COMMUNAL

Monsieur le Maire informe l'assemblée du souhait de monsieur Jean-Pierre SOLIGNAC d'acquérir une parcelle communale de 180 m² jouxtant sa propriété, rue des cassons. L'intéressé, monsieur Jean-Pierre SOLIGNAC, quitte la salle de réunion et une discussion s'engage sur la possibilité de cette vente et du tarif à fixer. Ce sujet sera abordé lors du prochain conseil municipal.

11.9 INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame Annick NALET donne réponse à une demande du secrétariat de mairie, concernant la formation du personnel communal, à la sécurité incendie liée à la salle polyvalente, en précisant qu'elle sera apportée par le chef de centre. Elle constate le nettoyage effectué au Potet mais regrette l'état de certains murets en pierres dont des éléments tombent dans la Loire. Elle félicite les membres de la commission fleurissement pour le travail réalisé notamment sur la place, avec les conseils d'un administré, monsieur Nicolas BLOSSAC. Elle rappelle les emplacements de distributeur à sacs pour les déjections canines. Monsieur le Maire en profite pour inciter les membres du conseil à rappeler aux propriétaires de chiens de les utiliser. Madame Annick NALET termine en signalant un problème de téléphonie d'un administré et monsieur le Maire relate les problèmes rencontrés par les nouveaux arrivants pour changer d'opérateur téléphonique et internet.

Monsieur Flavien CARTIER relate une application mobile gratuite pour les habitants de Vicq-sur-Gartempe. Il signale un important dépôt de pailles, à l'air libre, à Russais et questionne sur le système de défense incendie. Monsieur Jean-Pierre SOLIGNAC l'informe d'un permis de construire d'hangar, sur ce site, accepté, et qui nécessitera une défense incendie.

Madame Céline BERNARD signale des excès de vitesse, constatés par les riverains, au Bouchet et rue de la République. Elle explique les difficultés rencontrées, à la sortie du Grand Village, pour s'engager sur la route départementale, du fait d'une haie non taillée. Elle interroge sur la présence d'un point d'eau sur la place et monsieur le Maire lui rappelle la présence d'un robinet à proximité des Halles, sans signalisation et d'une pompe, à côté de l'aire de jeux, en cours de réfection.

Monsieur Philippe PASQUIER déplore l'absence de passage des agents du SIMER, chez les habitants de l'Huilerie, pour la future organisation du ramassage des déchets. Une discussion s'engage et les élus se montrent inquiets sur le nouveau mode de fonctionnement de ce service.

Monsieur Jacques PEROCHON informe de l'importance de la population de chats sur la commune et des programmes de stérilisation avec des associations. Il signale un chien tué par un autre, accident survenu récemment, avenue des acacias. Il souligne la qualité des travaux routiers effectués à L'Huilerie. Il revient sur le fleurissement du bourg, qui nécessite temps et personnel, soulève sa gestion, pendant les congés des agents du service technique, en proposant une réflexion pour un job d'été.

Monsieur Dominique CHEMIN relate la bonne fréquentation des pêcheurs, à l'étang de Saint Sennery, en indiquant la vente de 70 carnets. Il informe que l'association, qui gère ce site, va devoir prendre la décision de vidanger l'étang, en fin d'année, pour colmater une fuite.

Monsieur Jean-Pierre SOLIGNAC informe que les travaux, sur le réseau routier communal, menés par la société COLAS, vont bientôt se terminer. Il revient sur les engagements pris avec le SIMER, pour les travaux prévus dans des rues du centre bourg, à partir de la fin de l'année. Il évoque les points de regroupement de collecte des déchets du SIMER, à L'Huilerie et à Crémille. Dans ce dernier hameau, le conseil municipal se montre favorable à l'emplacement désigné et à la signature d'une convention entre le propriétaire de la parcelle et le SIMER.

Le prochain conseil municipal se tiendra le lundi 20 septembre 2021.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 23h16.

Le compte-rendu de la séance du 7 septembre 2021 comprenant toutes les délibérations prises par le Conseil Municipal au cours de cette séance a été affiché le 16 septembre 2021.

Éric BAILLY
Maire

Annick GRATEAU
Première adjointe

Jean-Pierre SOLIGNAC
Deuxième adjoint

Sylvie DEGENNE
Troisième adjointe

Dominique CHEMIN
Quatrième adjoint

Annick NALET
Conseillère municipale

Jacques PÉROCHON
Conseiller municipal

Philippe PASQUIER
Conseiller municipal

Lydie RÉAULT
Conseillère municipale

Céline BERNARD
Conseillère municipale

Céline DECHEZELLE
Conseillère municipale

Sébastien ROUX
Conseiller municipal

Audrey DEVÉMY
Conseillère municipale

Marylise AUDINET
Conseillère municipale

Flavien CARTIER
Conseiller municipal